

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE

LAAN VAN MEERDERVOORT 16

2517 AK LA HAYE

ROYAUME DES PAYS-BAS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE – TRAVAIL

ALLOCUTION

**ALLOCUTION DE SEM HAMZA SALLAH, AMBASSADEUR DE
COTE D'IVOIRE A LA HAYE, LORS DE LA QUATRIEME
CONFERENCE D'EXAMEN DE L'ORGANISATION POUR
L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

21-30 NOVEMBRE 2018,

LA HAYE, PAYS-BAS

Monsieur le Président,

Monsieur le Directeur Général,

Excellences, Distingués délégués,

Je voudrais, d'entrée de propos, féliciter chaleureusement, l'Ambassadeur **Agustín Vásquez Gómez** pour son élection à la tête de la 4^{ème} session de la Conférence d'Examen, et l'assurer du soutien et de la disponibilité de la délégation ivoirienne. Excellence, je suis convaincu que grâce à votre grande expérience et votre compétence nos travaux seront couronnés de succès.

Je tiens, aussi, à réitérer nos vives félicitations au nouveau Directeur général de l'OIAC, l'Ambassadeur Fernando Arias, et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle mission pour laquelle il peut compter sur le soutien de la Côte d'Ivoire.

La délégation ivoirienne s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur du Maroc, SEM **Abdelouahab BELLOUKI**, au nom du groupe Africain.

Monsieur le Président,

Honorables Délégués,

L'interdiction de l'emploi des armes chimiques n'a jamais été autant mise à mal qu'au cours de ces cinq dernières années, eu égard à l'utilisation de ces armes nocives à des fins non pacifiques. Cette situation qui constitue une violation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques est une source de vive préoccupation.

Dans ce contexte, il s'avère nécessaire de réaffirmer l'importance de l'OIAC dans le domaine du désarmement et de lui donner les moyens pouvant lui permettre de relever efficacement les nouveaux défis liés à la prévention de la réémergence des armes chimiques, à l'évolution de la science et de la technologie, ainsi qu'au terrorisme chimique, notamment celui pouvant émaner des acteurs non étatiques.

Monsieur le Président,

La Côte d'Ivoire qui est entrée au Conseil de Sécurité de l'ONU, le 02 janvier 2018, y réaffirme son engagement pour un monde plus sûr, débarrassé des armes chimiques et de la menace de leur résurgence. C'est ainsi que mon pays a récemment rappelé, au sein de cet organe, sa position constante, à savoir et je cite : « l'emploi des armes chimiques, en temps de guerre comme en temps de paix, constitue une violation grave des Droits de l'homme qui reste inacceptable, tant au regard du Droit international que de celui des valeurs qui

sous-tendent notre conscience collective. Quels qu'en soient les auteurs, ces actes répréhensibles ne sauraient rester impunis. Nous avons l'impérieux devoir de leur opposer une réponse collective empreinte de fermeté », fin de citation.

Cet engagement sera également au centre des priorités de sa Présidence dudit Conseil qui débutera le 1^{er} décembre prochain.

Monsieur le Président,

Notre ambition commune de parvenir à un monde débarrassé d'armes chimiques doit aller de pair avec la promotion de la coopération internationale, notamment par le biais d'un mécanisme efficace de transfert de technologies pour une utilisation de la chimie à des fins pacifiques.

A cet égard, s'agissant du Programme de renforcement de la coopération avec l'Afrique, la Côte d'Ivoire se félicite des progrès accomplis, depuis la 3ème Conférence d'examen. Mon pays souhaite la poursuite de ce programme d'une manière plus efficace. Dans ce cadre, je tiens, au nom de la délégation ivoirienne, à remercier vivement les pays qui, par des contributions volontaires, soutiennent ce programme. Nous proposons, pour son renforcement, que soit envisagé, en plus, son financement par un chapitre du budget ordinaire de l'Organisation.

Monsieur le Président,

Au niveau national, cette coopération a permis à la Côte d'Ivoire, depuis son adhésion à Convention, de réaliser des progrès remarquables dans sa mise en œuvre.

C'est ainsi qu'au plan juridique, le décret d'application de la loi organisant l'Autorité nationale vient d'être signé. De ce fait mon pays dispose désormais de l'ensemble des instruments juridiques visant à la mise en œuvre de la Convention. Avec l'accompagnement et l'appui du Secrétariat Technique, la Côte d'Ivoire a élaboré **son plan national d'assistance et de protection.**

Au plan de la vulgarisation de la Convention, pour accompagner les autorités des Douanes Ivoiriennes, le Gouvernement travaille actuellement à l'élaboration de syllabus en vue de l'introduction d'un module sur les armes chimiques dans le cursus de formation des centres de formation des douanes dès la rentrée académique prochaine.

La mise en œuvre de tous les aspects de la Convention, reste toutefois l'un des défis majeurs que mon pays doit relever pour les prochaines années. C'est pour

y faire face que le gouvernement ivoirien vient de multiplier par six le budget de l'Autorité nationale.

Monsieur le Président,

Honorables délégués,

Les réponses à apporter aux différents défis qui se posent à l'OIAC et à la Convention, notamment leur résilience et leur efficacité, figurent en bonne place parmi les enjeux de la IVème session de la Conférence d'Examen. A cet égard, Je tiens à saluer le remarquable travail effectué par le Groupe de Travail à composition non limitée, et son Président, l'Ambassadeur d'Indonésie, SEM. Gusti PUJA.

Ma délégation salue également les efforts du Groupe de Travail sur les Futures priorités qui ont permis d'enrichir les documents de la Conférence. Nous félicitons aussi le Groupe de Travail sur le Terrorisme et le Sous-Groupe de Travail sur les Acteurs non-étatiques pour leur contribution.

Ma délégation demeure convaincue de la nécessité de poursuivre le dialogue et les consultations sur le rôle de l'OIAC dans la lutte contre le terrorisme chimique. A cet égard, elle appelle à explorer toutes les solutions à la fois techniques et politiques en vue de trouver des réponses idoines à l'émergence de ce fléau qui menace gravement la paix et la sécurité internationales.

C'est le lieu de rappeler que les transferts de technologies et le développement des capacités des laboratoires dans les pays du Sud peuvent contribuer à une meilleure gestion et un contrôle effectif des substances chimiques, et éviter ainsi que ces pays ne soient les maillons faibles de la lutte contre le terrorisme chimique. C'est pourquoi nous soutenons le principe de la création des **laboratoires désignés** en Afrique.

Par ailleurs, le terrorisme quel qu'il soit, tirant sa source des contradictions politiques, de la pauvreté et du chômage des jeunes, il nous apparaît que la prise en compte de ces facteurs constitue le moyen le plus efficace de prévenir durablement ce fléau.

Monsieur le Président,

Je voudrais pour terminer renouveler au Directeur général de notre Organisation nos vœux de réussite dans sa nouvelle mission et souhaiter plein succès à nos travaux.

Je vous remercie.

